

JEUDI

27 AOUT 1833.

On s'abonne au Bureau du Journal, rue de la Préfecture, n. 6; chez M. BARON, libraire, rue Clermont; chez M. BAREUF, libraire, rue Saint-Dominique; et chez M. PERRET, imprimeur du Journal, rue St-Dominique. — A PARIS, au cabinet littéraire de M. Raçon, passage du Caire, n. 105. Et à l'Office-Correspondance de MM. BRESSES ET BOURGOIN, rue Notre-Dame-des-Victoires, n. 18.  
Et chez tous les libraires et directeurs des postes des départements.



TROISIÈME ANNÉE.

230.

Ce Journal paraît les Mardi, Jeudi et Dimanche de chaque semaine.

Le prix de l'abonnement (qui se paie d'avance) est :

POUR LYON.		POUR LES DÉPARTEMENTS ET L'ÉTRANGER.	
Trois mois.	7 fr.	Trois mois.	9 fr.
Six mois.	15	Six mois.	17
Un an.	25	Un an.	33

Les lettres et paquets doivent être adressés au Bureau de la Glaneuse, franc de port.

# LA GLANEUSE,

## JOURNAL POPULAIRE.



La Prison est le Séminaire des Patriotes.

Les personnes qui auront à écrire au bureau de la Glaneuse, sont prévenues que désormais, il ne sera plus reçu de lettres non affranchies. Elles devront donc s'en prendre à elles-mêmes, s'il survenait des retards dans l'envoi de leur feuille, ou l'insertion de leurs avis.

MM. les abonnés dont l'abonnement expire, sont priés de le renouveler.

### ÉPHÉMÉRIDES

#### DU JUSTE-MILIEU.

27 août 1830, émeute à Sauteville, près Rouen. — 27 août 1831, émeute à St-Loup (Haute-Saône). — 27 août 1832, condamnation de la Gazette du Midi : 5 mois et 1,800 fr.; et du Revenant : 8 mois 500 fr.; acquittement du National. — 28 août 1830, émeute à Soissons et Rochefort. — 28 août 1831, condamnation de l'Avenir : 8 mois et 3,000 fr.

### A vous, de Paris.

Messieurs nos confrères de Paris, vous êtes des impertinens; non pas, à la vérité, de ces impertinens qu'on soufflette et qu'on chasse de chez soi en dégoût et pitié, mais de ces impertinens qu'on aime et qu'on embrasse après les avoir appelés impertinens.

Et d'abord, sachez que nous n'appelons confrères, à Lyon, que ceux qui, libres et courageux, jettent à la joue le pouvoir les dures et patriotiques vérités qui le flétrissent et l'épouvantent. Et, sans compter la Tribune et le National, qui frappent et assomment d'une main sûre tantôt un roi qu'ils nomment roi, tantôt un prince qu'ils nomment prince, je vous dirai que je n'appelle confrères que ces braves et agiles armateurs du probe et loyal Corsaire, naviguant toujours sous même pavillon, et tirant si juste de tribord et babord sur les abus et les privilèges.

Confrères encore, sont ces spirituels et flagellans rédacteurs du Charivari, créateur d'un genre de lutte qui tue en faisant rire, et qui baptise si grotesquement ses victimes.

Sont nos confrères aussi, ces généreux écrivains de la Caricature, qui ont doté notre mémoire de tant de figu-

res célèbrement cocasses et si originales, que le crayon de l'enfance les a retenues pour en enrichir les murs heureux des pensions et les murs obscènes des places publiques.

Sont nos confrères, en un mot, tous ceux qui refusent ou ont refusé de se vendre...

Eh bien! je vous en veux, moi relégué en province depuis quelques temps, moi qui ai aussi mon petit amour-propre de feuilletonniste, et qui crée parfois des expressions dont je suis glorieux, quand je les entends répéter en souriant par des bouches amies.

Votre férule est si lourde que vous écrasez, et que nous, qui frappons après, ne flagellons qu'un cadavre. Cela n'est pas juste.

Par exemple, en parlant de celui-ci, vous l'avez appelé Père Lapoire, Dutoupet, Harpagon, citoyen Lacassette, M. des Ecus, etc., etc.; et nous, qui n'apprenions les justes motifs de ces divers baptêmes que trois jours après vous, ce n'est que trois jours après vous que nous pouvions aussi vous adresser le résultat de nos petites trouvailles.... Vous êtes donc des impertinens.

J'avoue que je n'aurais pas trouvé Rosolin. Rosolin! c'est singulier! quand je lis ce mot, ce mot si simple, composé seulement de sept lettres, il me semble que je vois un corps long et plat, une tête moutonnée, à laquelle Lawater et Gall attribuent la stupidité, des jambes grêles comme des échelas, entre lesquelles joue une rapière inoffensive, comme les roseaux des bambins qui s'amuse à la bataille. Un Rosolin ne peut être autrement charpenté; cela est impossible, ce serait un contresens.

Mais si je n'avais pas trouvé Rosolin, je suis sûr que Tricanule ne m'eût pas échappé. Quand on s'appelle Tricanule, on ne peut avoir qu'une face large, carrée, pareille à celle d'un boule-dogue, des jambes arquées comme celles d'un basset-torbe, un nez en trèfle et des yeux percés avec une vrille. J'ai vu un jour le portrait de Tricanule sur presque tous les arbres de la forêt de Montmorency; le drôle avait remplacé Bouginier.... Mes con-



frères, vous êtes des impertinens. Et *Madier-Longjeau*, et *Tiercelet*, et le *Vieux Niais*, et *Béquillard*, et *Bartholo...* Tout cela vous appartient, je l'avoue; mais en voyant MM. *Madier*, *Thiers*, *Viennet*, *Talleyrand* et *Barthe*, je vous assure que vos sobriquets eussent été trouvés par moi, et qu'aujourd'hui je ne me verrais pas forcé de vous les emprunter pour peindre la servilité, la rapine, la sottise, la félonie et la bassesse.... Vous voyez bien, confrères, que vous êtes des impertinens.

Ah! MM. *Desnoyers*, *Philippon*, *Briffault*, *Lepage*, *Viennet*, vous êtes de grands impertinens, je vous le redis, et je vous adresse d'ici ma requête, afin que vous ne vous hâtiez pas tant de stygmatiser nos hommes d'état, et que nous ayons aussi le loisir de vous seconder dans votre courageuse mission.

Nous voulons être vos auxiliaires, et non vos perroquets, c'est bien entendu. En notre faveur respirez plus à l'aise, et laissez-nous créer quelque original sobriquet qui nous permette de nous montrer en plein jour avec nos titres, ou bien vous êtes des impertinens, mais des impertinens *bien aimables*, comme dirait *Arnal*.

J. A.

### ODYSSÉE

Du très improstitué et très charivarisé *Viennet*.

*Asinus asinum fricat.*

En sa qualité de député, *Pacadémicien Viennet* vote lui-même ses traitemens publics ou secrets. En qualité de maître de forges, l'officier d'état-major forge lui-même ses épées et sabres de bataille, ce qui ne fait l'éloge ni de ses votes ni de ses fers.

Lorsque la clôture de la foire parlementaire est venue forcer *M. Viennet* à ne plus jeter de votes dans la circulation, il s'est dit à lui-même : « Maintenant, c'est le tour de mes fers. Ma vie de député et de maître de forges ne doit être qu'un commerce permanent. Après les votes, les fers; après les fers, les votes. — Pendant la session, je me dois tout entier à la tribune; mais après la session, mes forges me réclament. De la chaleur de la discussion, il est temps de passer à la chaleur des hauts-fourneaux. »

Et *M. Viennet* prit la diligence, bien que, depuis la mésaventure de *M. de Schonen*, il ait en horreur ce genre de véhicule qu'il considère comme un coupe-gorge infiniment propice aux *assassinats* des députés. Aussi avait-il eu soin de se munir de quatre épîtres chargées, dont chacune remplissait chaque poche de l'intérieur, au grand déplaisir de ses compagnons de voyage, obligés, par cette mise en état de siège, de garder sur leurs genoux leurs mouchoirs et leurs provisions.

Grâce à la précaution prudente que prit *M. Viennet*, tout le long de la route, de ne point mettre le nez à la portière, il arriva dans les murs de *Perpignan*, sans autre désagrément que les accords de la trompette du conducteur qu'il prenait, à chaque relais, pour un commencement de charivari.

Arrivé dans le chef-lieu du département des Pyrénées-Orientales, *M. Viennet* descendit, près du bureau des messageries, au milieu d'une foule immense attirée sur la place par un chanteur ambulancier qui avait eu l'heureuse idée de mettre l'*Épître au brave Thiers* en pont-neuf, sur l'air : *Faut-il qu'un homme soit cornichon!*

Dès que l'improstitué voyageur apparut, au milieu de la foule, sur le marche-pied de la diligence : « *Où c'te tête!* s'écria-t-on de toutes parts. En v'là-t-y un drôle de boule! a-t-y l'air chose ce paroissien-là! C'est ainsi que le bruit de l'arrivée du chanteur des mules se répandit dans *Perpignan*.

Le charivari prépara sur-le-champ ses batteries de chaudrons et de casseroles, pendant que l'autorité constituée préparait de son côté, pour protéger efficacement le chevalier de la *clé d'or*, ses batteries de canons et de coulevrines. Les *assassins* crurent devoir esquiver une lutte inégale : la léchefrite céda devant une pièce de quatre. Mais ce ne fut, hélas! qu'une retraite destinée à masquer une audacieuse attaque. *M. Viennet*, se croyant quitte de tout danger, était-il remonté dans la diligence pour continuer sa tournée, qu'il se vit assailli par un formidable *tutti* de ses instrumens que l'industrie culinaire inventa pour caresser le palais des humains, et que la passion politique a détournés de cette philanthropique destination au point de les faire servir à déchirer les oreilles des mêmes humains.

Au milieu de cet effroyable morceau d'ensemble se levaient confusément les cris de : « *A bas le renégat charivari au renégat! à bas le juste-milieu!* »

Épouvanté de ces démonstrations énergiques, *M. Viennet* cria au conducteur de mettre ses rosses au galop. « Rosse vous-même, lui répondit le conducteur; comment voulez-vous que les pauvres bêtes aillent plus vite? elles sont ferrées avec les fers de vos forges. »

Quelques heures plus tard, *M. Viennet* était arrivé à *Estagel*, où il était descendu à l'auberge, sans avoir rencontré sur son passage aucun rassemblement hostile. Il s'applaudissait déjà de cette heureuse circonstance, qu'il attribuait à la sage précaution qu'il avait prise de tenir ostensiblement une de ses épîtres dans chacune de ses mains, tandis que les deux autres sortaient de chacune de ses poches, lorsque tout à coup un bruit étrange parvint à ses oreilles. Le barde des chiffonniers crut reconnaître d'abord quelques-uns de ses vers récités par un chœur formidable. Il se mit à la fenêtre, et reconnut bientôt qu'il s'était trompé. C'était un bataillon d'ânes que l'anarchie avait disposé autour de l'auberge, et qu'elle faisait braire de compagnie en l'honneur du député de leur choix. Ces quadrupèdes concertans dressaient leurs oreilles d'ânes. *M. Viennet* bouchait les siennes.

En vain le troubadour des mules essaya de lire une de ses épîtres pour dissiper le rassemblement à quatre pattes. Les maudits ânes couvraient sa voix de leurs braiements. Que vouliez-vous qu'il fit?... un seul cent!

Comme l'anarchie animale d'*Estagel* n'a pas été douée par la nature de la faculté de pousser des cris articulés, comme l'anarchie humaine de *Perpignan*, ce dernier charivari. Les cris : « *A bas le renégat, à bas le juste-milieu!* » ont un sens clair et précis.

Puisque, sur ce point, on en est réduit aux conjectures, mon avis est, que le charivari d'*Estagel* n'a point de couleur politique. Pendant que les patriotes de *Perpignan* poursuivaient, dans *M. Viennet*, le député et l'officier d'état-major, les ânes d'*Estagel* ont voulu

sans doute attaquer en lui l'académicien et le maître de forges, — l'académicien, par esprit de corps, parce qu'il a infligé trois cents vers aux mules; — le maître de forge, par esprit de vengeance personnel, parce qu'il fournit les détestables fers dont la corne de ces pauvres animaux est toute rongée.

Voilà, je n'en doute pas, les véritables griefs des ânes contre M. Viennet; car je ne vois point comment ils auraient à s'en plaindre sous d'autres rapports. Cet honorable improstitué n'a-t-il pas, dans sa carrière parlementaire, fidèlement servi le roi de leur choix, et ne les a-t-il pas toujours dignement représentés à la chambre?

### LA MORT DE FIGARO.

DRAME EN CINQ ACTES ET EN PROSE, PAR M. ROSIER,

Joué sur le Théâtre-Français, le 9 juillet 1833.

*La Mort de Figaro!* — ainsi ce roué des roués, ce roi des intriguans est mort; parbleu, il doit avoir été écartelé ou... pendu, cela rime avec vendu. Prenez son ame qui pourra, car je crois que le diable lui-même n'en voudrait pas. C'est bien, et puisque le hasard n'a pas voulu que cette fois la justice sévisse contre un honnête homme, rendons grace au hasard, en attendant que la Providence se mêle de nos affaires. Voilà ce que je vous dirais si je vous parlais du Figaro de M. Nestor de Roqueplan. Fi donc! ce n'est pas de celui-là que j'entends vous entretenir, on n'y touche pas, cela salit. Il s'agit du spirituel et malin barbier de Beaumarchais, de ce personnage bizarre, création ingénieuse qui présente si heureusement, sous le costume castillan, le caractère vif, léger et malin de notre peuple, qui résume si bien son esprit d'indépendance et de malice, et qu'il était difficile de mieux personnifier.

D'abord éclaboussé par les grands, il supporte avec stoïcisme leur orgueil insolent. Tout en se prêtant à leurs caprices, il les nargue, se moque d'eux, et se venge de leurs vexations par de sanglans lazzis. Telle fut, pendant quatorze siècles, la destinée du peuple français, indépendant même sous le règne du bon plaisir, riant de sa misère, et chansonnant ses oppresseurs. C'est le Figaro que M. Rosier a placé sur la scène, au milieu de circonstances plus grandes et plus nobles; il a voulu peindre l'homme du peuple à l'une des époques la plus critique de sa vie; au moment où las de la petite guerre, comme il l'appelle, la guerre des épigrammes et des écrits, il va en entreprendre une autre.

Ce drame est bien conduit; il y a de l'intérêt et des situations touchantes: le rôle de Figaro est écrit avec chaleur et finesse; il y a de la verve et de la causticité de Beaumarchais.

Cette pièce, qui pourrait être montée presque sans frais, obtiendrait certainement sur notre scène un succès durable.

Dans l'intérêt des arts, comme dans le sien, nous engageons la direction à monter cette pièce lorsque la République, l'Empire et les Cent-Jours aura achevé le cours productif de ses représentations, ce que nous sommes loin de souhaiter.

MM. les Souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 de ce mois, sont priés de le renouveler pour ne point éprouver de retard dans l'envoi de leur feuille.

## SOUSCRIPTION

POUR SUBVENIR AU PAIEMENT DE L'AMENDE

DE QUATRE MILLE FRANCS

A laquelle la Glaneuse a été condamnée par le jury de Lyon, le 17 mai.

Roane, 10 août 1833.

Monsieur,

Je vous envoie la somme de 35 fr. 25 c., montant d'une petite souscription que j'ai ouverte ici en votre faveur. Veuillez, je vous prie, recevoir cette tardive collecte comme un témoignage des vives sympathies, et de la part que les patriotes souscripteurs ont voulu prendre à couvrir l'énorme amende de 4,000 fr. qui a dernièrement été infligée à votre patriotique journal.

La presse étant l'organe et le palladium de toutes libertés, je regarde comme un devoir de chaque bon citoyen de la soutenir avec persévérance et par tous les moyens qui sont en son pouvoir.

Salut et fraternité:

A. PETIT.

Antonin Petit, partisan de la presse illimitée, rép., 3 fr. 50 c. M., rép. qui a cru à la charte-vérité et au programme de l'Hôtel-de-Ville, 2 fr. L., ex-ami à chose, 1 fr. T., prolétaire qui n'aime pas la poire qui se gâte, 1 fr. Offrande de plusieurs républicains réunis, 5 fr. L., ami de la presse indépendante, déserteur du juste-milieu, 1 fr. Denier de deux veuves prolétaires, 50 c. Une dame, amie de l'ordre et de l'humanité, 1 fr. 50 c. B., républicain, qui n'aime pas gros, gras et bête, 2 fr. Un républicain qui dit que ça ne durera pas long-temps, 50 c. Un grenadier de la garde nationale, septuagénaire, fédéré de 92, démolisseur de la bastille, 3 fr. Un républicain comme il y en a tant, et dont ne se doute pas, 1 fr. Mercier, pharmacien, rép. 1 fr. Un rép. qui regrette qu'on ne puisse participer à la prison comme à l'amende, 1 fr. Un rép. qui n'aime pas la poire et les cornichons, 1 fr. Un commandant de la garde nationale, rép., 2 fr. Une vieille patriote de 89, 50 c. Un prolétaire, ami de la liberté, qui proteste contre les bastilles, 25 c. Un brave, qui est las du chemin par lequel on nous mène, 1 fr. 50 c. Un vieux rép. de 89, 50 c. Un enfant de la Loire, qui a foi en l'avenir, 50 c. Un homme qui hait les esclaves, 1 fr. R. ami du peuple ennemi de la tyrannie, 1 fr. Un brigadier du 2<sup>me</sup> régiment d'artillerie de la ligne, rép. 1 fr. Choisy père, Choisy fils aîné, 1 fr. républicains, ennemis de la tyrannie. Total, 35 fr. 25 c.

Le défaut d'espace nous a forcés à retarder l'insertion de quelques souscriptions ouvertes à Lyon et celles envoyées par les départemens.

Lyon.

M. Garnier-Pagès auquel les patriotes de Châlon ont offert à son passage, un banquet improvisé de plus de 300 convives, et que des témoignages de la plus vive sympathie ont partout accueilli sur sa route, et depuis samedi dans notre ville; il a été reçu avec plaisir par ses nombreux amis, une brillante sérénade lui a été donnée par les musiciens de la garde nationale. Il est parti hier pour Grenoble.

MM. Fulchiron et Jars qui ont eu beaucoup de peine à se dérober au charivari, ont été fêtés en tapinois par douze personnages du juste-milieu. C'est bien pire.

### POLICE CORRECTIONNELLE.

Le tribunal correctionnel de Lyon s'est occupé hier de l'affaire des chefs d'atelier, tisseurs d'étoffes de soie désignés comme chefs de la coalition accusée d'avoir ordonné, il y a quelques temps, la suspension des travaux commandés par les fabricans qui ne voudraient

pas payer une augmentation demandée sur le prix des façons. — Les débats de l'audience ont révélé la position affreuse des travailleurs, en même temps qu'ils ont fait connaître les exactions horribles des marchands qui les exploitent. — Un des accusés a déclaré que, malgré tout son travail, dix mille francs qu'il avait reçus de son père, en héritage, seraient bientôt dépensés. Un autre avait économisé quelques centaines de francs qu'il lui a fallu retirer pour couvrir ses faibles dépenses. Un autre a travaillé long-temps à faire des étoffes pour robes, et a prouvé qu'à la fin de chaque pièce de cinquante aunes, il lui restait, déduction faite des faux frais, onze sous pour couvrir ses propres dépenses!... Un quatrième, pendant plusieurs mois, fait confectionner sur quatre de ses métiers, une étoffe dont la façon lui était payée huit sous l'aune; il donnait la moitié de ce prix à l'ouvrier qui, en travaillant pendant dix-huit heures, en faisait quatre aunes, et l'autre moitié était insuffisante pour payer les frais de torrage, devidage, cannetage, etc., etc. Tous, enfin, ont démontré la misère profonde à laquelle le chef d'atelier, comme l'ouvrier, étaient le plus souvent réduits, et ont expliqué que c'était dans le but d'amener un adoucissement à ces maux devenus insupportables, qu'ils s'étaient associés pour lutter en commun contre les coalitions des fabricans.

Plusieurs fois, la bonne envie d'accuser qui animait le procureur du roi remplissant en personne les fonctions du ministère public, a dû se taire devant la logique simple, toute de fait et par là accablante des accusés. Il a été affirmé que pleins de confiance dans les fabricans, les ouvriers exigeaient rarement que le prix des façons fût porté sur leurs livres et que beaucoup de ceux-là, par une mauvaise foi insigne, profitaient de cette circonstance pour ne donner, lorsque l'ouvrage leur était rendu, qu'un prix bien inférieur à celui qu'ils avaient promis, l'ame honnête de M. Baudrier, président s'est soulevée d'indignation contre les fabricans à l'allégation de ce fait et l'a porté à soutenir qu'il devait être très rare; malheureusement tous ceux qui ont des relations avec des ouvriers en soie savent combien, au contraire, il est fréquent ou remplacé par d'autres réductions non moins injustes prétextées par un prétendu défaut de fabrication, une tache imperceptible, etc, dont le commis arbitre, à son gré, la réparation! Mais, se sont écriés à la fois le président et le procureur du roi, pourquoi ne vous plaignez-vous pas au conseil des prud'hommes? « C'est qu'hélas, a dit un des accusés, on est privé d'ouvrage par la coalition des fabricans dès qu'on ose se plaindre, et pour ne pas demeurer exposé à mourir de faim, soi et sa famille, on préfère supporter toutes les pertes qu'il plaît aux fabricans d'imposer!!!!.... » Voilà la condition des hommes traduits à la barre d'un tribunal en vertu d'un barbare article 415 du code pénal!...Ce tribunal pourra-t-il les condamner....

Les débats terminés, il n'en était pas résulté la moindre charge contre le citoyen Treillat l'un des accusés. M. Prat, commissaire central, l'avait fait arrêter dans son domicile et conduire devant sa personne pour avoir le plaisir de l'injurier, suivant sa coutume. Il l'avait fait ensuite conduire à la prison de Roanne où sa détention avait commencé par 24 heures de secret et n'avait cessé plus tard, que par l'acceptation d'une caution offerte par le détenu. Qu'il était maintenant prouvé que cette arrestation n'était qu'un attentat contre la liberté individuelle et uniquement le résultat d'un caprice erroné du chef de la police, l'avocat de Treillat a demandé l'élargissement immédiat de son client; mais, par respect pour les formes, le tribunal l'a refusé, en permettant néanmoins à l'accusé de se retirer, s'il le désirait.

Il était trois heures, les plaidoieries allaient commencer, lorsque M. Chégaray a déclaré être trop fatigué pour pouvoir faire son réquisitoire. — La cause a été ajournée à aujourd'hui, sept heures du matin. La foule des ouvriers s'est ensuite retirée paisiblement et par détachemens de plusieurs centaines, ils ont regagné les quartiers qu'ils habitent.

## Théâtres.

Nous l'avons dit : M. Lecomte se montre reconnaissant envers le public qui remplit tous les jours ses deux salles. C'est de la politesse et un échange à la fois.

Deux premiers ténors sont engagés au Grand-Théâtre. MM. Lecomte et Déraucourt. Le premier, malade souvent, plus souvent occupé du bien-être de son administration, ne peut répondre au désir que nous aurions de l'entendre et de l'applaudir. Le second, actif, zélé, consciencieux et modeste, est tous les jours apprécié davantage par les connaisseurs; mais il ne peut porter sur ses seules épaules, le poids d'une lourde responsabilité.

Aussi qu'a fait M. Lecomte? Il vient d'engager un nouveau ténor. Non pas un de ses artistes à réputation faite et solide, mais un jeune homme à grandes espérances. Nous avons entendu M. Forgas un Italien, sa voix est timbrée, juste, il chante avec goût; mais il a besoin d'acquiescer. C'est donc, non un rival, mais un appui qui arrive. M. Forgas sera un suppléant de M. Lecomte, sans hostilité pour M. Déraucourt, son aîné en habitude, son chef de file.... Ces donc à nous de remercier la direction et d'encourager le débutant.

Il y a de l'avenir dans M. Forgas; cet avenir vient se poser ici: il aura d'ici son point de départ, et nul doute que le public ne s'empresse de seconder d'aussi heureuses dispositions. Soutenez les arts, c'est les cultiver.

La République est vivace encore; mais MM. les abonnés sont avides de musique, et de bonne musique. Quand elle arrivera, il ne faut pas que les indispositions entravent le répertoire. Des trois premiers desservans du temple, un, au moins, sera toujours debout, et l'hiver se présente brillant et productif: productif à l'administration, brillant pour les amateurs, qui auront droit à une grande variété dans les ouvrages.

Maintenant, à M. et Mme. Volnys: satisfait du public, qui est satisfait de lui, le couple voyageur est à la veille de nous faire ses adieux. Tous les soirs, la foule accourt aux Célestins pour applaudir à la grâce, à la vigueur au pathétique de celle qu'on a si long-temps surnommée l'Enfant Merveilleux; et, tous les jours, la même foule apprécie davantage les précieuses qualités de M. Volnys, toujours vrai, toujours acteur de bon ton, de nobles manières. Cet habile comédien a acquis en province la haute réputation qu'il s'est faite à Paris, et sa tournée départementale lui aura été très profitable.

Nous leur ferons, après demain, nos adieux.

## GLANE.

On ne sait pas encore le nom du navire sur lequel le roi partira de Cherbourg.

— Ce n'est plus la chambre qui est une prostituée; c'est la croix d'honneur.

— Viennet ne met plus de chaussettes; dorénavant il ne portera que des bas (bâts).

— De tous nos ex-maréchaux, celui qu'affectionne le moins Viennet, c'est Lannes.

— M. Viennet, à son retour à Paris, ira se loger dans la rue au Foin.

Quand on portera des bottes à Viennet, ce sera désormais des bottes à paille.



## ANNONCE.

### Sirop anti-goutteux

DE M. BOUBÉE,

Pharmacien à Auch, sous les auspices du docteur Campardon.

Les succès constans et multipliés qu'obtient ce médicament, le font considérer comme le seul agent thérapeutique qui combatte avec avantage et sans danger la goutte et les rhumatismes aigus et chroniques. Il dissipe en quatre jours l'accès de goutte le plus violent, et par un usage périodique, prévient le retour des paroxysmes, ramène à leur état naturel ces affections remontées, et rend la force et l'élasticité aux parties où ces maladies ont établi leur siège.

Le dépôt est à Lyon, chez M. Vernet pharmacien, place des Terreaux.

J. A. GRANIER, Gérant.